



# MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

---

## Préavis No 19/02

Concerne : Demande d'un crédit de Fr. 52'000.-- pour le changement de l'installation de scanning du courrier de l'Administration communale.

Municipal responsable : M. le Syndic

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### Préambule

L'archivage du courrier entrant et sortant de la Municipalité en place aujourd'hui, a été introduit en 1995, sous la forme d'un scanner mécanique (sauvegarde par image des documents "papier" sur disque optique), pour un montant de Fr. 40'241.80, alors budgété à Fr. 50'000.--. Par cette solution, choisie à l'époque, deux principaux buts ont été remplis, à savoir la rapidité dans les recherches et la double sécurité du stockage des données.

Récemment ce scanner est tombé en panne, ceci malgré les contrôles de maintenance semestriels effectués régulièrement par la Société CANON, à Lausanne. Un scanner identique a été rapidement mis à disposition, en attendant de trouver une solution de remplacement à plus longue échéance. En effet, la production d'un tel matériel, ainsi que des pièces de rechange, n'est plus assurée, en raison de l'évolution du marché et des techniques.

La solution en place aujourd'hui donne entière satisfaction aux collaborateurs communaux et correspond à nos besoins. Les collaborateurs les plus concernés par le système de scannage ont largement été consultés et ont participé aux diverses visites et réflexions à ce propos.

Déjà aujourd'hui, mais encore plus dans les années à venir, l'augmentation du nombre des habitants de notre Commune fait que l'échange de correspondance va aller en s'intensifiant. Un système adapté à cette évolution est à prévoir en conséquence.

Au vu de la situation, une étude a été faite auprès de divers fournisseurs de matériel d'archivage, notamment notre partenaire informatique, la Société INFOLOG SA, à Crissier. L'Entreprise CANON SA, à Lausanne, a également été consultée, de par sa collaboration concernant le système actuel.

D'autres possibilités ont été étudiées avec diverses sociétés de communication, dans l'idée de greffer un logiciel d'archivage en utilisant le matériel déjà installé dans nos locaux. Ces dernières, ne satisfaisant pas à nos attentes (dépannage auprès d'un seul partenaire en cas de panne), ont été évincées.

L'offre de lancement pour un nouveau logiciel, proposée par l'Entreprise CANON SA, à Lausanne, présente un rabais de plus de Fr. 15'000.-- (Fr. 4'500.-- au lieu de Fr. 20'280.--), mais est limitée dans le temps. Une prorogation au 31 octobre 2002 a pu être obtenue. L'explication de cette remise réside dans le fait que la Direction CANON préfère accorder ce rabais aux clients directement concernés plutôt que dans des frais de publicité moins ciblée.

La contre offre de la Société INFOLOG SA, à Crissier, n'étant pas du tout adaptée à nos besoins (environ Fr. 50'000.--), n'a pas été retenue, ceci malgré l'excellente collaboration entretenue avec cette société, à la suite de l'installation du parc informatique communal.

La Municipalité a donc jugé utile de profiter du rabais proposé en souscrivant au logiciel en question, avec la condition ciné qua non qu'il soit repris au prix coûtant si, le cas échéant, le présent préavis n'obtenait pas l'aval du Conseil communal.

Outre cela, l'offre de l'Entreprise CANON SA, à Lausanne, présente les avantages suivants :

- Complet, présente de grandes possibilités d'évolution, clair et facile d'utilisation;
- Par son serveur intégré dans le réseau informatique, permet l'utilisation simultanée par plusieurs utilisateurs;
- Reprise des données des années précédentes assurée. Permet la consultation de l'archivage stocké depuis l'introduction du système en 1995;
- Meilleur marché, en raison du prix de lancement défiant toute concurrence;
- Bonne renommée de l'entreprise et excellente collaboration sur le plan de la formation, de la maintenance et de l'évolution.

Lors d'une visite au siège de l'Entreprise CANON SA, à Lausanne, nous avons pu nous rendre compte de l'installation et de la configuration du système de remplacement à l'échelle 1/1. La présentation s'est faite en présence d'un technicien et du vendeur du produit.

L'utilisation du logiciel en question nécessite toutefois l'achat de périphériques, leur installation et configuration, ainsi qu'une instruction à ce propos.

A cet effet, nous nous sommes penchés sur deux variantes à savoir l'achat ou le leasing. Après analyse de ces deux solutions, la Municipalité a choisi et propose la solution de l'achat du matériel. Les détails du coût de cette installation vous sont présentés ci-après :

**Investissement :**

**Logiciel**

(prix action spéciale jusqu'au 31 octobre 2002)	Fr.	4'500.00
<b>Base de données</b>	Fr.	4'495.00
Installation / configuration et instruction	Fr.	18'000.00

<b>Scanner</b>	Fr.	7'200.00
----------------	-----	----------

<b>Serveur</b>	Fr.	9'220.00
Installation / configuration	Fr.	4'000.00

Taxe de recyclage	Fr.	40.00
-------------------	-----	-------

<b>Total Hors TVA</b>	<b>Fr.</b>	<b>47'455.00</b>
-----------------------	------------	------------------

TVA 7.6 %	Fr.	3'600.00
-----------	-----	----------

Prévision augmentation (évolution prix marché éventuelle)	Fr.	945.00
---	-----	--------

<b>Total préavis</b>	<b>Fr.</b>	<b>52'000.00</b>
----------------------	------------	------------------

**Maintenance :**

La maintenance du scanner actuel représente un montant de Fr. 1'120.00 par année. Les frais annuels pour le nouveau système se présente de la manière suivante :

	la 1 <sup>ère</sup> année	dès la 2 <sup>ème</sup> année
Logiciel	Fr. 2028.00	Fr. 2'028.00
Matériel	Fr. 447.00	Fr. 894.00
<b>Total</b>	<b>Fr. 2'475.00</b>	<b>Fr. 2'922.00</b>

**Conclusions**

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil Communal de Prangins**

vu le préavis municipal No 19/02 concernant la demande d'un crédit de **Fr. 52'000.--** pour le

changement de l'installation de scanning de l'Administration communale,

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1) d'adopter le préavis municipal No 19/02 concernant la demande d'un crédit de Fr. 52'000.-- pour le changement de l'installation de scanning de l'Administration communale,
- 2) d'accorder un crédit de Fr. 52'000.--, pour l'achat de ce matériel et son installation,
- 3) d'autoriser le financement de cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h. du règlement du Conseil communal et de porter les frais y relatifs au budget de fonctionnement,
- 4) de porter au budget de fonctionnement, durant 5 ans, la somme de Fr. 10'400.-- par année, au titre d'amortissement,
- 5) de porter au budget de fonctionnement, la somme de Fr. 3'000.--, pour les frais annuels de maintenance.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 3 septembre 2002, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Le secrétaire

H.-R. Kappeler

A. Badel

